Bureau du 28 octobre 2002

Décision n° B-2002-0935

commune (s): Lyon 9°

Cession, à la Ville, d'un terrain communautaire situé rue Gabriel Chevalier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -

Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre d'une extension du gymnase Schonberg, la ville de Lyon a sollicité, de la Communauté urbaine, l'acquisition d'une parcelle de 91 mètres carrés située rue Gabriel Chevalier, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 44 de la section CS.

Par décision en date du 6 mai 2002, le Bureau a autorisé la ville de Lyon à déposer la demande de permis de construire dans l'attente de la régularisation de la cession.

Aux termes du compromis qui est présenté, cette vente à la ville de Lyon interviendrait au prix de 8 190 €, conformément à l'avis des domaines ;

Vu ledit compromis;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu sa décision en date du 6 mai 2002;

DECIDE

- 1° Approuve le compromis qui lui est soumis.
- 2° Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- 3° La somme à encaisser en 2003 sera inscrite sur les crédits portés au budget principal de la Communauté urbaine:
- produits de la cession : 8 190 €en recettes compte 775 100 fonction 824, sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 790,24 €en dépenses compte 675 100 fonction 824,
- plus-value réalisée sur la vente du bien : 6 399,76 € en recettes compte 192 000 fonction 824.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,